

CHAPITRE IV

Dénominations de l'Eucharistie

Les nombreuses désignations de l'Eucharistie sont tirées : 1° des figures dont l'Eucharistie est la réalisation ; 2° des circonstances de l'institution eucharistique ; 3° de la matière de l'Eucharistie ; 4° de sa forme ; 5° de sa substance ; 6° de ses effets ; 7° des symboles qui voilent le corps de Notre-Seigneur ; 8° du sacrifice de la messe ; 9° des lois de l'arcane ; 10° des circonstances relatives à la réception eucharistique.

ARTICLE I

Noms tirés des Figures dont l'Eucharistie est la réalisation

Après ce que nous avons dit des figures de l'Eucharistie, il devient superflu d'expliquer pourquoi ce divin sacrement a été désigné sous les noms de COLONNE DE FEU (Dogé, *de sacr. passionis*), de MANNE CÉLESTE (*Apoc. II*), de PAQUES (ISID. PELUS., l. IV, *Ep. CLXII*).

Quelques Pères l'appellent l'HOLocauste du sabbat : on sait que, chez les Hébreux, l'holocauste était le sacrifice par excellence, puisqu'il comprenait non seulement l'immolation, mais l'anéantissement de la victime, qui, sans partage, sans réserve, revenait tout entière à Dieu. Le sacrifice de l'Eucharistie n'est-il pas la reproduction du sacrifice de la croix où Jésus s'est offert en holocauste à son Père pour accomplir notre salut ?

Ailleurs (DAMASC., l. IV, c. XIV), l'Eucharistie est appelée CHARBON DIVIN, par allusion au charbon enflammé qui purifia les lèvres du prophète Isaïe. Gabriel de Philadelphie remarque à ce sujet qu'on trouve dans l'Eucharistie la triple vertu que possède le feu d'échauffer, d'éclairer et de purifier (1).

(1) *De Eucharistia*, c. 1.

Les noms d'AGNEAU PASCAL, SANG DE L'AGNEAU sont fréquemment donnés par les Pères (1) à la sainte victime de nos autels. Le prêtre, avant de la consommer, implore sa miséricorde en l'appelant *Agnus Dei*, parce que Jésus-Christ est l'Agneau sans tache.

ARTICLE II

Noms tirés des circonstances de l'Institution eucharistique

CALICE DU SEIGNEUR. — Le souvenir du calice que Jésus-Christ offrit à ses apôtres n'apparaît pas seulement dans une épître de saint Paul (2), mais aussi dans le langage des premiers siècles chrétiens (3).

CÈNE. — Maldonat et quelques théologiens ont prétendu à tort qu'avant le siècle de Luther on n'avait pas donné le nom de Cène à l'Eucharistie. Cette expression n'a jamais été très répandue, mais elle a pourtant été employée par un certain nombre d'écrivains de l'antiquité ecclésiastique (4). D'autres se sont servis de termes analogues tels que *repas* et *banquets* (5). Les Catholiques n'ont répudié cette expression que parce que les Protestants lui donnaient un sens hétérodoxe, en affirmant que l'Eucharistie ayant été instituée dans un repas auquel prirent part tous les convives, on ne doit pas célébrer cette fête commémorative sans y faire participer par la communion ceux qui y assistent.

Il est à remarquer qu'un certain nombre d'écrivains catholiques de l'Allemagne n'hésitent pas à désigner l'Eucharistie sous le nom de CÈNE (*Abendmahl*), tandis que les Catholiques anglais réservent exclusivement pour la cène protestante l'expression de *Lord's Supper*.

(1) Chrysost., *Homil. LXXXIII in Matth.*; Greg. Magn., *Homil. XXII in Evang.*

(2) Πρωτότων Κυρίου. 1 Cor., x, 21.

(3) Πρωτότων Κυρίου (Constit. apostol., VIII, 13); Πρωτότων τῆς εὐχαριστίας (Bas., *De spirit. sanct.*, c. xxvii.)

(4) *Cena Dei* (Tertul., *De spectac.*, c. xiii; Basil., *In reg. brev. Reg.*); *cena dominica* (August., *Ep. CXVIII; Serm. XXXIII de verbo Dom.*); *cena evangelica* (Greg. Naz., *Orat.*, XLII); *cena mystica* (Nicetas, *In orat.* XLII S. Greg. de Naz.).

(5) *Convivium* (Ignat., *Epist. ad Smyrn.*); *convivium ecclesiarum* (Ambros., *Abel et Cain*, l. 1); *caeleste convivium* (Ambros., l. V *De sacram.*, c. iii); *caeleste grandium* (Zeno, l. II, tract. XXXVIII.)

EUCCHARISTIE. — Ce mot vient du grec *ευχαριστία*, se montrer reconnaissant ou rendre des actions de grâces (*χαρίς*), parce que Jésus-Christ en instituant ce sacrement, rendit grâces à son Père et aussi parce qu'en le recevant, nous rendons à Dieu l'action de grâces la plus agréable qui puisse lui être offerte pour tous ses bienfaits. Dans la Pâque juive, l'immolation de l'agneau s'appelait le sacrifice d'actions de grâces; ce serait là, d'après le docteur Sepp, que la Cène chrétienne aurait pris le nom d'Eucharistie.

Rien n'était plus convenable que ce terme un peu vague, employé dès les premiers siècles (1) pour désigner un mystère qui ne devait être connu que des initiés.

SAINTE TABLE OU TABLE DU SEIGNEUR, *τραπέζη Κυρίου*, — parce que l'Eucharistie est le festin spirituel que Jésus-Christ institua après le repas de l'Agneau pascal, festin auquel il convie tous les fidèles pour les nourrir de son corps et de son sang.

TESTAMENT NOUVEAU. — C'est l'expression dont Jésus-Christ se servit lui-même pour désigner le calice qu'il offrait à ses apôtres (Luc., xxii, 20). L'Eucharistie fut le testament par lequel le Sauveur, avant de mourir, nous a légué le trésor qui doit nous enrichir pour toute l'éternité; ce fut en même temps une nouvelle et suprême alliance contractée par Dieu avec l'humanité.

ARTICLE III

Noms tirés de la matière de l'Eucharistie

Même après la consécration, l'hostie est appelée *panis*, *ἀζυρος*, parce qu'elle conserve toujours les apparences du pain. C'est d'ailleurs la coutume de l'Écriture sainte de nommer les choses conformément à leur aspect extérieur : c'est ainsi que la Genèse nous dit que trois hommes apparurent à Abraham, bien qu'en réalité ce fussent trois anges.

(1) Ignat., *Epist. ad Philad.*, n. 7; Justin., *Apol. II*, p. 76; Tertul., *De coron. milit.*, c. III; Euseb., *Demonstr. evang.*, I, 10.

En général, pourtant, ce pain sacramentel est qualifié par une épithète. On l'appelle *pain de vie*, selon l'expression même de Jésus-Christ (JOAN., VI 33), parce qu'il renferme l'auteur même de la vie, qu'il donne la plénitude de la vie spirituelle et nous promet la vie éternelle; *pain du Ciel*, parce que Jésus-Christ est descendu du Ciel pour se donner à nous; *pain des anges*, parce que le Fils de Dieu est venu du séjour des anges pour nous apporter cet aliment divin; parce qu'il est, dans le ciel, la nourriture spirituelle des anges; parce que les Esprits célestes adorent le pain sacré de nos tabernacles; parce qu'il faudrait, s'il était possible, avoir une pureté angélique pour prendre part au banquet eucharistique; *pain quotidien*, par suite de l'interprétation que donnent les Pères au *panem quotidianum* de l'Oraison dominicale; *pain des enfants*, *panis filiorum*, parce que l'Eucharistie est exclusivement réservée aux enfants de Dieu, c'est-à-dire à ceux qui, en raison de leur foi et de leur conduite, deviennent les fils adoptifs de Dieu. On l'appelle encore *pain de Dieu*, *pain du Seigneur*, *pain divin*, *pain céleste*, *pain parfait du Père*, *pain de Bethléem*, *pain de béatitude*, *pain de concorde*, *pain sacré*, *pain saint*, *pain supersubstantiel*, *pain viatique*, etc. (1). C'est dans le même sens que l'Eucharistie est appelée *aliment spirituel*, *nourriture des saints*, *nourriture spirituelle*, *nourriture céleste*, *froment des élus*, etc. (2).

ARTICLE IV

Noms tirés de la forme de l'Eucharistie

Les anciens ont désigné parfois l'Eucharistie sous les noms de BÉNÉDICTION, CONSÉCRATION, EULOGIE, SANCTIFICATION (3), parce que le pain et le vin sont bénis, consacrés, sanctifiés par la parole du prêtre.

(1) *Panis angelorum* (Bern., *Epist. XXIV ad soror.*); *panis bestitudinis* (Athan., in *ser. V*); *panis caelestis* (Dyon. Arsop., *Eccles. Hier.*, c. III); *panis concordiae* (Cyp., *De orat. dominica*); *panis Dei* (Ignat., *Epist. XIV*); *panis dominicus* (Aug., *Tract. LIX in Joan.*); *panis perfectus Patris* (Iren., I. IV); *panis quotidianus* (Ambros., *De sacram. I. V*); *Panis viaticum* (Petr. Chrysol., *Serm. LXVIII*); *Panis vite* (Chrysost., *Hom. XXVII in I Cor.*).

(2) *Alimentum spirituale* (Theodor., I. X de *Provid.*); *esca sanctorum* (Ambr., *Lib. de Benedict.*); *spiritualis esca* (Leo Magn., *Epist. XLVI ad clerum Constant.*).

(3) Μυσταγωγία (Greg. Nyss., in *Cantic. Hom. X*); *viatica benedictio* (Concil. Barcinon., c. IX).

En divers endroits de l'Écriture, le terme *εὐλογεν* (*benedicere*) a le même sens qu'*εὐχαριστεῖν* (*gratias agere*); il n'est donc pas étonnant qu'*Eulogie*, dans son double sens, soit devenu synonyme d'*Eucharistie*. S. Paul (I *Cor.*, x, 16) appelle la communion τὸ ποτήριον εὐλογίας. Ce terme fut surtout adopté par les Églises de Grèce et d'Égypte; il est constamment employé, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, par saint Cyrille d'Alexandrie (1). Dans une peinture d'une petite catacombe chrétienne (IV^e s.), découverte en 1864, près d'Alexandrie, on voit, en regard de la multiplication des pains et des urnes de Cana, symboles de l'Eucharistie, la représentation d'un festin surmontée de cette inscription : ΤΑΣ ΕΥΑΘΙΑΣ ΧΥ ΕΣΘΙΟΝΤΕΣ, *mangeant les eulogies du Christ*.

Dans l'Église latine, on donnait plus communément le nom d'*Eulogies* aux parties d'hosties consacrées qu'on envoyait soit à des évêques, soit à des prêtres absents, en signe de mutuelle communion. Plus tard, comme nous le verrons par la suite, ce nom fut réservé aux parties du pain non consacré, qui restaient des offrandes des fidèles et que le prêtre bénissait d'une manière spéciale.

ARTICLE V

Noms tirés de la substance de l'Eucharistie

Les noms suivants sont tirés de ce que contient l'Eucharistie :

LE BIEN PAR EXCELLENCE, τὸ ἀγαθόν, ἀγαθία (2). L'expression populaire recevoir le bon Dieu semble être un écho des premiers siècles. De tous les attributs de la Divinité, la bonté est celui qui nous touche le plus : or, cette bonté ne se manifeste-t-elle pas surtout dans l'Eucharistie, le don parfait de son infinie miséricorde ?

LA CHAIR DU SEIGNEUR (3), le sang de Jésus-Christ (4), le corps du

(1) *Epist. ad Nestorium*; *epist. ad Calosyrium*; *libr. VI in Joan.*, 56, etc.

(2) Tertul., *Lib. ad uxor.*, IX; Bas., *Epist. ad Amphil.*, III, c. LV.

(3) *Caro Dei* (Ambros., in *Ps. CXVIII*); *caro spiritualis* (Hieron., in *Epist. ad Ephes.*)

(4) ἄμικτον Χριστοῦ (*Const. apost.*, VIII, 13); ἄμικτα τίμια (Hippol., in *Prov.*, IX, 1).

Seigneur (1). Cette dernière expression, empruntée aux paroles mêmes de l'institution eucharistique, est celle dont se sert le célébrant pour donner la communion; c'est le nom que la liturgie donne à la Fête-Dieu, que les Italiens et les Espagnols continuent d'appeler *la fête du Corpus Domini*.

LES CHOSES DIVINES, les choses saintes, les choses saintes des saints, les choses sanctifiées (2). Dans les liturgies orientales, le prêtre, avant la communion des fidèles, leur disait : *Sancta sanctis* ! On donnait plus particulièrement le nom de *sancta* à la particule de l'hostie, consacrée la veille, qu'on mettait dans le calice avec une autre parcelle de l'hostie, consacrée à la messe du jour; ce rite avait pour but de montrer l'unité et la perpétuité du sacrifice.

LE DON, le Don de Dieu, les saints Dons (3), la GRACE, la Grâce de Dieu (4), parce que l'Eucharistie contient l'auteur même de la grâce et qu'elle communique la grâce à notre âme.

LA PERFECTION (5).

LE SAINT, le Saint du Seigneur, le Saint des Saints, parce que l'Eucharistie contient le Saint des Saints, l'auteur même de la sainteté (6). « Le pain mystique, dit Origène (7), est ce que l'on appelle le Saint des Saints, pour montrer que cette nourriture n'est pas commune à tous, qu'elle n'est pas pour ceux qui en sont indignes, mais seulement pour les saints. »

A Rome, les fidèles donnent au saint Sacrement des noms tout à la

(1) Σῶμα ἄγιον (Orig., *Cels.*, VIII, 33); *corpus Dominicum* (Tert., *Pud.*, IX); *Corpus Domini* (Hieron., in *Lucif.*; Cyril. Hier., *Catech. myst.*, V); *corpus Dei* (Salvian., lib. II ad *Eccles.*; *corpus Verbi Dei* (Greg. Nyss., *Catech.*).

(2) τὰ ἅγια (Concil. Laod., c. XIV); ἁγίασμα (Greg. Nyss., *Epl.*, c. v); ἁγιάσματα (Orig., *Adv. Cels.*, I, VIII); *Sanctum* (Tert., *Spect.*, XXV); *Dei sancta* (Pacian., in *Palanese*); *Sancta Sanctorum* (Chrys., *Epist. ad Imoc.*); *Res divinae* (Chrys., *Hom. ad Titum*).

(3) τὸ δοκον (Conc. Nic., c. v); τὰ ἅγια δοξα (Epiph., *Physiol.*); *Donum Dei* (Gaudent., *Tract. II in Exod.*).

(4) *Gratia* (Cyril., *Catech. myst. IV*); Pallad., (*Hist. SS. Patrum*, c. LXXII); *Gratia Dei*, (Ambr., *de obitu Satyri*).

(5) Τέλειον (Concile d'Ancyre); τελειή τέλειον (Dion., *Hier. eccl.*, c. III).

(6) *Sanctus* (*Const. apost.*, I, VII, c. XXVI; I, VIII, c. XIII); *Sanctum Domini* (Cypr., *De lapsis*).

(7) *Hom. XIII in Levit.*

fois familiers et respectueux : le *Santissimo*, le *Venerabile*, le *Prigionero d'Amore*, l'*Amico*, etc. En Espagne, le saint Viatique est appelé *Su Maestad*, (Sa Majesté).

ARTICLE VI

Noms tirés des effets de l'Eucharistie

COMMUNION, *κοινωνία, σύνταξις* (1). Comme l'a remarqué saint Jean Damascène (2), cette expression, devenue si générale, a été empruntée à ce passage de saint Paul (I *Cor.*, x, 16) : « Le calice de bénédiction que nous bénissons n'est-il pas la *communio* du sang de Jésus-Christ ? Et le pain que nous rompons n'est-il point la participation du corps du Seigneur ? » Dans les Septantes, le même mot, *κοινωνία*, est employé pour le corps et pour le sang de Jésus-Christ. « L'apôtre, dit saint Jean Chrysostome (3), a voulu par le mot de *communio* exprimer quelque chose de plus fort que les liaisons ordinaires et marquer une intime union des fidèles avec Jésus-Christ. En nous unissant parfaitement à lui dans l'Eucharistie, nous devons aussi nous unir entre nous, parce que nous puisons tous la vie dans le même corps qui est celui de Jésus-Christ. » « En grec, dit saint Denys l'Aréopagite, nous appelons l'Eucharistie d'un mot qui signifie *union, σύνταξις*, parce qu'elle nous unit à Dieu d'une manière toute particulière, et que c'est en quelque sorte d'elle que tous les autres sacrements tirent leur vertu et leur efficacité. »

On voit, par ces citations, que le mot de *communio* indique tout à la fois que nous participons, dans une intime union, à la chair et à la divinité de Jésus-Christ, et que, par l'Eucharistie, nous formons un seul corps, celui de l'Église, avec les autres fidèles, membres mystiques du Sauveur.

Ce terme de *communio* ne s'applique pas seulement à la partici-

(1) Hilar., *De Trinit.*, l. III; Hieron., *Dial. contra Pelagian.*, l. III; Isid. Pelas., l. I, ep. CCXXVIII.

(2) Lib. IV *Rectæ fidei*, c. XIV.

(3) *Homil. XXIV in I Cor.*, x.

pation eucharistique; en certains cas, il désigne : 1° la communication que les fidèles devaient faire de leurs biens aux pauvres; 2° l'union des membres qui composent les Églises militantes, souffrantes et triomphantes; 3° la pénitence qui doit restituer le droit à la communion; 4° la réconciliation avec l'Église; 5° l'absolution sacramentelle; 6° la conformité de croyances qui constitue une Église distincte; 7° le commerce de suffrages, de prières, de mérites et de bonnes œuvres qui règne entre les membres de l'Église, ou bien entre quelques églises particulières, entre diverses communautés; 8° les oblations; 9° les eulogies; 10° la messe; 11° la partie de la messe où l'on communique réellement avec Jésus-Christ par la réception de son corps et de son sang; 12° l'antienne que l'on chante à la messe après la communion, etc.

Certains qualificatifs donnent une acception spéciale au terme dont nous nous occupons. La *communio réelle* est celle où l'on reçoit l'hostie consacrée; la *communio spirituelle* consiste dans le désir de communier.

Diverses opinions se sont produites sur le sens de *communio laïque*. Bellarmin, Vasquez et quelques écrivains protestants ont pensé que c'était la communion sous l'espèce du pain, la seule à laquelle les laïques auraient eu droit de toucher, puisqu'ils la recevaient dans leurs mains. La communion sous l'espèce du pain n'était pas laïque, dit-on, parce que ceux qui n'étaient pas constitués dans les ordres ne pouvaient point toucher au calice. Cette explication repose sur une fausse donnée historique; il n'était nullement interdit aux simples fidèles de toucher au calice ministériel quand ils buvaient le précieux sang. D'autres auteurs (1) ont soutenu que la communion laïque était celle que faisaient les laïques, en dehors du chancel, et ils n'attachent à cette expression aucune idée de pénalité. Nous croyons au contraire, avec d'autres interprètes (2), que c'était là une pénitence canonique infligée aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres qui avaient gravement manqué à leurs devoirs; ils étaient temporairement privés des fonctions de leur ordre et condamnés à communier, au rang des laïques, en dehors du sanctuaire. Cette humiliation était spécialement imposée aux diacres qui s'étaient mariés après leur ordi-

(1) Guillaume Alain, Baronius, Sev. Bini, Duranti, Pamelius, Fr. Sylvius, etc.

(2) Beccanus, Bona, Grandcolas, J. Morin, Pierre Martyr, Jean Scharp, Zaccaria, etc. Cf. Rixner, *De laica et peregrina prisca ecclesie communione*.

nation et à ceux qui, avant de recevoir les ordres, avaient omis de déclarer qu'ils avaient commis un homicide.

Il y a encore plus de divergence sur la signification de la *communio pègrine* ou *étrangère*. L'auteur des *Gloses* sur Gratien (1) s'est imaginé que ce n'était autre chose que le viatique, donné à ceux qui vont *pègriner* vers l'éternité. Ce serait la communion sous la seule espèce du pain, d'après Bellarmin et Grégoire de Valentia; elle aurait été nommée *pègrine*, d'après le premier, parce que l'on n'envoyait que celle-là, en guise d'union, aux voyageurs; parce que, selon le second, on ne réservait que l'espèce du pain pour les pèlerins qui pouvaient, à toute heure du jour, l'aller réclamer dans les églises. Ces explications ne sauraient soutenir l'examen; il est hors de doute que la *communio étrangère* était, tout au moins en certains cas, une punition, puisque nous voyons divers conciles y condamner des clercs qui avaient mal rempli leurs fonctions ou qui avaient commis quelque crime; mais ils ne font point suffisamment connaître la nature de cette punition, et le champ reste ouvert aux hypothèses.

Gabriel Henaüs (2) suppose qu'on admettait à une communion spéciale, et non mêlés avec les autres fidèles, ceux qui, en raison de leurs crimes, avaient été condamnés à un exil temporaire ou perpétuel. La *communio pègrine*, selon Callotius (3), était l'ensemble des secours matériels et moraux accordés aux clercs qui avaient été condamnés à accomplir quelque pèlerinage à l'étranger.

Plusieurs écrivains (4) croient que le mot *communio peregrina* vient de ce que les clercs qui y étaient condamnés étaient pour ainsi dire *étrangers* à l'autel, en ce sens qu'ils communiaient dans un endroit spécial du chœur. Baronius (5) suppose au contraire qu'ils étaient exclus des sacrements et qu'ils ne participaient qu'aux prières de la communauté catholique. D'après d'autres érudits (6), la *communio étrangère* ne serait autre chose que la communion laïque, infligée aux prêtres admis à la pénitence : cette communion, faite hors de l'autel, étant *étrangère* à leurs fonctions ordinaires.

(1) Ad cap. XI, caus. XIII, q. II.

(2) *De sacrific. missæ*, part. III, disp. XXVIII, sect. 49.

(3) Lib. VI *De Hierarch.*, c. xvi.

(4) Sev. Binius, Fr. Longus, etc.

(5) *Annal.*, ad ann. 400, n. 67.

(6) Marianus Victorinus, *De antiquis penitentis*; Duranti, *De Rit. Eccles.*, l. II, c. LV; Bellarmin, *De Euchar.*, l. IV, c. xxiv, etc.

Un savant allemand, Henri Born (1), ne voit dans la *communio étrangère* qu'une espèce de censure ecclésiastique par laquelle les clercs étaient privés de leurs fonctions sacerdotales, comme l'étaient les clercs étrangers, alors même qu'ils avaient ce que nous appelons aujourd'hui un *exeat*.

De l'Aubespine et B. Caliste croient que les clercs étrangers, non munis de lettres testimoniales, ne pouvaient point célébrer les saints mystères, qu'ils étaient admis dans la société des simples fidèles, qu'ils participaient à leurs prières et pouvaient même communier avec eux en dehors du chœur. Cette dernière assertion est rejetée par Fr. de Berlendis (2) et Zaccaria (3).

Après avoir rapporté tant d'opinions divergentes, nous devons donner la nôtre. Nous croyons que les clercs étrangers, non pourvus de lettres testimoniales, étaient nourris aux frais de l'Église et traités avec égards; ils participaient aux prières de la communauté, mais ils ne pouvaient ni exercer les fonctions de leur ordre, ni prendre part à l'Eucharistie. Plus tard, on leur assimila les clercs diocésains qui s'étaient rendus coupables de certaines fautes. Ce qui, à l'égard des premiers, n'était qu'une mesure de prudence, fut pour les derniers une punition infamante. Cette explication nous semble celle qui concorde le mieux avec les textes des anciens conciles; elle établit une différence notable entre la *communio étrangère* et la *communio laïque*; dans la première, il n'y avait qu'une union de prière; dans la seconde, il y avait admission, pour les clercs, à la table eucharistique, mais seulement au rang des simples fidèles. C'était là deux genres de peines canoniques; la première était beaucoup plus grave que l'autre.

CONFIRMATION. Ce nom a été appliqué, mais rarement, à l'Eucharistie, parce que, dans les temps de persécution, on la donnait aux fidèles pour les *confirmer* dans la foi et les fortifier dans les épreuves du martyre (4).

MÉTALEPSE ou *assomption*, parce que ce sacrement nous élève en quelque sorte au-dessus de nous-mêmes pour nous unir à Jésus-

(1) *De communionem peregrina*. Cf. Marc-Antoine Dominicy, *De communionem peregrina*; Rixner, *op. cit.*

(2) *De oblation.*, p. 72.

(3) *Biblioth. ritual.*, t. II, disp. III, quest. I, c. III.

(4) Isid., *De divin. offic.*, c. 15.

Christ, ou bien, comme le dit saint Jean Damascène, parce que nous nous approprions (*assumimus*) la divinité du Fils de Dieu.

VIE, parce que Jésus-Christ est le principe de la vie spirituelle qu'il communique à l'âme (1). Saint Augustin nous dit que les Chrétiens de Carthage ne désignaient jamais autrement le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ (2).

VIATIQUE, *εσθιον, οδοιποριον*. — L'Eucharistie est ainsi appelée (3), soit parce qu'elle est la nourriture spirituelle qui nous soutient dans le pèlerinage de cette vie, soit parce qu'elle nous prépare et nous assure le chemin qui conduit à l'éternité bienheureuse; elle est tout à la fois le pain qui nourrit, la lumière qui éclaire, le guide qui conduit, car elle contient celui qui a dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie*. Ange Rocca donne une origine moins mystique à ce nom de *Viatique*, supposant qu'il vient de l'usage où étaient les premiers Chrétiens, quand ils voyageaient, de porter l'Eucharistie suspendue à leur cou (4).

Il est certain que les Chrétiens ont emprunté cette expression aux païens. Les Grecs nommaient *εσθιον* le repas qu'ils offraient aux amis partant pour un long voyage. Il en était de même chez les Romains : *Ego sorori meæ volo dare cenam viaticam*, dit Plaute. Ils donnaient également le nom de *viaticum* à la provision de vivres qu'on emportait avec soi, lorsqu'on entreprenait un voyage de quelque importance. Au moyen âge, le *viatique* signifie encore la somme d'argent donnée par une communauté à un de ses religieux qui va faire une longue excursion.

Depuis longtemps ce terme désigne exclusivement la communion donnée aux malades qui ne sont pas à jeun; mais au XIII^e siècle encore, le concile de Bourges (1286) dit que « tous les fidèles doivent recevoir le *viatique* à Pâques. »

Morin (5) a voulu prouver que, dans le treizième canon de Nicée, *εσθιον* et *κοινωνια* signifient *absolution*; mais la version arabe et celle de saint Jean d'Antioche donnent à ces mots le sens de communion

(1) *Vita* (Ambros., *De sacram.*, l. V, cap. ult.); *vita æterna* (Ignat., *In epist. ad Roman.*); *partio vitæ æternæ* (Cypr., *Serm. de Euch.*); *vitalis substantia* (Ambros., *In Ps. CXVIII*).

(2) Lib. I *De peccat. merit. et remiss.*, c. xxxiv.

(3) Clem. Alexandr., *Pædag.*; August., *De peccat.*, c. xxxiv; Gaudent., *Tract. II in Exod.*, Pasch. Radb., *De corp. et sang. Christi*, c. xix.

(4) *De SS. Christi corpore romanis pontificibus iter conscientibus proferendo*, p. 43.

(5) Lib. VI, c. xxi.

en viatique. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que le terme de viatique s'applique parfois d'une manière générale aux secours spirituels donnés aux mourants, tels que le baptême, la confirmation, l'absolution, l'Eucharistie, l'extrême-onction, ou, d'une manière plus spéciale, à chacun de ces sacrements.

C'est encore en raison de ses effets que l'Eucharistie a été appelée : *l'antidote, les arrhes de la vie à venir, l'espérance, la fontaine d'amour, la fontaine d'immortalité, les gages de Dieu, la participation, la purification, la paix, la rançon, le remède de l'immortalité, le salut, la semence de la résurrection, le symbole de la charité, etc.* (1).

ARTICLE VII

Noms tirés des symboles qui voient le corps de Notre-Seigneur

La théologie catholique donne spécialement le nom de MYSTÈRE aux dogmes de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, tandis que dans l'Église grecque ce même nom s'applique à chacun des sept sacrements. L'Eucharistie, spécialement, s'appelle le *mystère, les saints mystères, les divins mystères* (2), parce que Jésus-Christ y est enveloppé de voiles impénétrables aux sens, parce que c'était là un mystère soigneusement caché aux infidèles et aux Catéchumènes. Souvent le mot *mystère* est accompagné de quelque qualification (3).

Dans l'Église latine, l'Eucharistie, par un motif analogue, a été nommée le SACREMENT, LES SACREMENTS, parce que c'est le signe d'une

(1) *Fons immortalitatis* (Isid. Pelus., l. I, Ep. CXXIX); *pax* (Cypr., *De Lapsis*); *pharmacium immortalitatis* (Ignat., *Epist. ad Ephes.*); *pretium nostrum* (August., l. IX *Confess.*, c. xii); *semen resurrectionis* (Severian., *Serm. de Cena*); *stipendia vitæ* (Petr. Calcest., *Carm. de Euch.*), etc.

(2) *Μυστήριον* (Justin, *Apôl.* I, 66; Chrysost., *Homil. LXVII in Genes.*); *μυστήρια θεῶν* (Theodor., *I Cor.*, xi, 27); *μυστήρια θεῶν* (Const. apôt., viii, 14).

(3) *Mysterium cæli* (Ambros., Ep. XXXI); *mysterium corporis Domini* (Jonas, l. III, *De cultu imaginum*); *mysterium fidei* (canon de la messe); *mysterium mysteriorum* (Isid. Pelus., l. I, Ep. CXXVIII); *mysteria tremenda* (Chrys., *Hom. in cap. II, I Cor.*); *mysteriorum thesaurus* (Athan., *In Jer. V*), etc.

chose cachée et surnaturelle, parce que c'est le sacrement par excellence. Il est souvent qualifié par une épithète (1).

Tous les sacrements sont saints par là même qu'ils ont été institués par Jésus-Christ et qu'ils ont la sainteté pour but; mais l'Eucharistie, étant le sacrement saint par excellence, parce qu'il contient l'auteur même de toute sainteté, est souvent désignée, dans les temps modernes, par le nom de *Saint-Sacrement*.

Du temps où l'on conquérait la réputation littéraire par un anagramme, un nommé Esberal, de Carpentras, sortit de l'obscurité en trouvant dans ces deux mots *Sacramentum Eucharistiae*, la définition suivante : *chara ceres* (pour *frumentum*) *in Jesum mutata* (2).

ARTICLE VIII

Noms tirés du sacrifice de la Messe

L'Eucharistie, considérée comme sacrifice, est désignée sous les noms de : *actio, agenda, anaphora* (invocation), *collecta, dominicum, hierurgia* (action sainte), *hostia, immolatio, latria* (culte), *liturgia* (service public), *missa, mystagogia, oblatio, œconomia* (dispensation), *officium, prosphora* (oblations), *sacramentum passionis, sacrificium, victima*, etc. Comme nous ne traitons pas du sacrifice de la messe, nous n'avons point à nous occuper de ces divers termes, si ce n'est pour dire que quelques-uns d'entre eux ont été appliqués au sacrement de la communion : ainsi on donnait particulièrement le nom de *sacrifice* au fragment d'hostie qu'on portait en voyage, et de *restes du sacrifice*, *λεπτοσπυρα*, au reste des hosties consacrées, non consommées par les fidèles, que l'on distribua d'abord aux enfants et que plus tard on réserva dans l'église pour les besoins des malades.

(1) *Sacramentum calicis* (August., l. IV *De doctr. Christ.*, cxxi); *sacramentum corporis Christi* (Greg. Magn., *Lib. sacramentorum*); *sacramentum dominicum* (XII concil. Tolet.); *sacramentum Eucharistiae* (Tert., *De coron. milit.*, c. 11); *sacramentum fidelium* (Cyril. Alex., l. VII *Contra Julian.*); *sacramentum pretii nostri* (Aug., l. IX *Confess.*, c. xiii); *sacramentum sacramentorum* (Dion. Areopag., *Eccles. Hier.*, c. 11), etc.

(2) Du Peyrat, *Antiquités de la chapelle des roys de France*, p. 587.

ARTICLE IX

Noms tirés des lois de l'arcane

Pleins de circonspection à l'égard de l'Eucharistie, les Chrétiens des premiers siècles la désignaient sous des noms vagues qui ne pouvaient pas éveiller l'indiscrète curiosité des païens. Beaucoup de dénominations que nous avons citées, *l'Eucharistie, le Pain, l'Eulogie, le Bien, le Don, le Saint, la Communion, le Viatique, le Sacrement*, etc., ont été inspirées par l'obligation qu'imposait le secret des mystères. Il y avait encore des expressions plus voilées. Par allusion aux pieux désirs des fidèles, Tertullien donne à l'Eucharistie le nom de *desiderata* (1); Fortunat l'appelle *margarita* (perle), expression que les Grecs ont conservée, en l'appliquant aux particules réservées pour les malades. On nommait *ferment* la portion d'Eucharistie que le pape, en signe d'union, envoyait, le dimanche, aux diverses églises de Rome; ce vocable montrait que l'Eucharistie est le lien d'union de tous les fidèles et qu'on peut la comparer au ferment qui lie la pâte et en fait un tout compact.

Les expressions de *type, antitype, figure, signe, symbole* ont été employées par un certain nombre de Pères, surtout dans les discours que pouvaient entendre les infidèles, dans les écrits exposés à tomber entre leurs mains. Nous nous réservons d'expliquer le sens de ces différents termes, quand il sera question de la discipline de l'arcane (2).

ARTICLE X

Noms tirés des circonstances de la réception eucharistique

AGAPES. — Ces repas de charité, dont nous parlerons plus tard, se terminaient primitivement par la communion; aussi a-t-on parfois donné leur nom à l'Eucharistie. Saint Ignace, dans sa lettre aux

(1) *Ad uxor.*, l. II, c. iv.

(2) Voir Livre III, c. 1.

fidèles de Smyrne, leur dit qu'il est défendu aux simples prêtres, sans l'ordre exprès de l'évêque, de baptiser et de *faire les agapes*, c'est-à-dire de consacrer et de distribuer l'Eucharistie.

FRACTION DU PAIN. — Ce terme employé par saint Paul (*Act.*, II, 42) devait se maintenir alors qu'on rompait en petits morceaux le pain eucharistique pour le distribuer aux fidèles. Les Grecs donnent encore, comme jadis, le nom de *μερῶν* (*partes*) à ces fragments. Il est à remarquer que les expressions de *κλάσις τοῦ ἁγίου, κατακλάσις* (*fracta*) ont été quelquefois employées pour désigner les eulogies.

SACREMENT DE L'AUTEL. — Parce que la communion se fait avec le pain consacré sur l'autel (1). L'ancienne expression *altaris reconciliatio* signifiait tout à la fois la réception de l'Eucharistie et la réadmission dans le sein de l'Église.

SYNAXE (*συναξίς, congregatio, cœtus*). — Ce terme qui désignait d'abord les réunions des fidèles en général, fut appliqué plus tard, presque exclusivement, à la liturgie sacrée et spécialement à la communion, parce que c'était là le principal but des réunions chrétiennes (2).

Nous aurions pu indiquer encore un certain nombre d'autres dénominations, mais elles nous paraissent plutôt des périphrases que de véritables noms (3).

Au XVII^e siècle, on disait déjà comme maintenant, faire son *bon jour*, dans le sens de *communier* et spécialement de faire la communion pascale. Richelieu, écrivant aux Capucins de Fontenay, pour les prier de venir prêcher à Luçon, leur dit : « Je désirerais grandement que ce fût après Pâques, pour être proche du *bon jour* où la dévotion est encore vive. »

(1) *Sacramentum altaris* (Aug., *Civ. Dei.*, X, 6; *Codex african.*, can. 41).

(2) Dion. Areop., *Eccles. Hier.*, c. IV; Chrysost., in *I Cor.*, XI, 19.

(3) On en trouvera une assez longue liste dans Coeffeteau, *Traité des noms du saint sacrement de l'autel*, en tête de ses œuvres. Paris, 1622, in-fol.

LIVRE II

INSTITUTION DE L'EUCARISTIE

S'il est un besoin qui fut toujours profondément senti par l'humanité tout entière, c'est assurément celui de communiquer d'une manière plus ou moins immédiate avec la Divinité. Aussi tous les systèmes religieux de l'antiquité païenne qui, malgré l'absurdité de leurs fictions mensongères, n'en sont pas moins l'expression vague et confuse de la tendance universelle des âmes, tous les systèmes religieux ont admis des révélations au moyen desquelles l'homme se rapproche de Dieu. Mais il y a cette différence radicale entre la religion de la vérité et celle de l'erreur que l'idolâtrie, pour parvenir à cette fin, abaisse Dieu jusqu'à l'homme, en le revêtant de nos vices et de nos misères, tandis que, dans le Catholicisme, c'est Dieu qui élève l'homme jusqu'à lui, par une ineffable union.

Tous les désirs dont Dieu a déposé le germe dans notre âme doivent être satisfaits dans le temps ou dans l'éternité, à moins que nous n'y mettions nous-mêmes obstacle. Le désir de communiquer librement avec Dieu, désir impérieux que l'homme déchu emporta dans les tristesses de son exil, ne sera certainement comblé que dans la vie future, mais cette tendance immortelle a trouvé, même sur la terre, une satisfaction qui, quoique incomplète, n'en est pas moins un chef-d'œuvre de la miséricorde divine. C'est pour étancher cette ardente soif des âmes que Dieu se révèle aux patriarches, qu'il apparaît à Moïse et qu'il converse avec les hommes par l'organe des anges et des prophètes. Quand les temps furent accomplis, le Verbe s'incarna